



**Procès verbal de séance du 27 Septembre 2017  
(Convocation du 21 Septembre 2017)**

**Présents** : Mr Dominique BROCAS, Mr Pascal FAIDEAU, Mr Patrice DEMUTH, Mr Vincent MARTIN, Mr Bernard CAILLON, MMe Odile ROCHARD, Mr Jacky SURREAU, MMe Sophie GREGOIRE, Mr Jean Claude ROCHER, Mr Bernard BAUDINIÈRE, Mr Olivier JENNEQUIN, MMe Valerie RIOUX et Mr Philippe PLAT.

**Représentée** : Mme Danielle LAVAU,

**Secrétaire de séance** : Mr Vincent MARTIN

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix

**Documents fournis** :

- ordre du jour,
- Pv de séance du 23 Août 2017 ,

La séance est ouverte à 20h00

Le pv de séance du 23 août 2017 est validé à l'unanimité .

**3. délibérations :**

**3.1: Acceptation du devis de l'entreprise Uniscop pour la restauration de la façade occidentale de l'église et des 4 façades du clocher :**

Un article destiné à la presse sera diffusé pour annoncer le début des travaux sur l'édifice. Celui ci restera ouvert au public pendant les travaux avec la mise en place d'une protection de l'entrée par un tunnel. Le montant des travaux inférieur à 25 K€ HT autorise à traiter ce dossier sans consultation préalable.

Le Conseil accepte à l'unanimité le devis d'Uniscop (entreprise ayant déjà réalisé l'opération de réparation du pilier)

**3.2 : Proposition d'achat en commun d'un broyeur avec la Commune de Lavoux :**

La commune de Lavoux envisage l'acquisition d'un broyeur à végétaux. Coût total 2622 euros TTC. L'idée serait de partager l'investissement entre Liniers et Lavoux. Mr Jacky Surreau souligne que le matériel choisi n'est pas très fiable et peu performant. Il faudrait plutôt un engin à mettre sur le tracteur.

Mr Dominique Brocas pose la question suivante : a-t-on besoin d'un broyeur ?

Le conseil municipal dans sa majorité répond par la négative.

Vote à l'unanimité contre l'achat en commun

### **3.3 : Devenir du projet concernant la construction du City-Stade :**

Mr Pascal Faideau rappelle les financements espérés :

- Contrat Ruralité pour 12906 €,
- Plan Héritage 2024 pour 21510 €
- Auto-financement pour 8604 €.

Coût total de l'opération : 43020 € HT.

A ce jour et suite aux réformes des dotations de l'Etat le Contrat Ruralité devient une subvention à prendre de l'enveloppe DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ) pour 12906 € et le montant du plan Héritage 2024 ne sera que de 10000 €.

Il reste donc à financer 20114 € soit 28718 €TTC puisque la Commune récupérera une partie de la TVA.

Mr Pascal Faideau pose la question suivante au Conseil municipal : dans ces conditions souhaitez-vous ou non continuer le projet ?

Mr Dominique Brocas indique que sur le budget 2018, on trouvera toujours de nouveaux travaux à commencer ou à terminer de 2017 mais ceux ci ne devraient pas représenter des sommes importantes. Il y aura donc un peu de marge de manœuvre suite à la vente des derniers terrains du lotissement des Fenelles et à la vente de la maison en location place de l'église en 2017.

A la question le conseil municipal vote par 11 voix pour et 3 contre la poursuite du projet de city stade à Liniers .

Mr Dominique Brocas demande à Mr Pascal Faideau de continuer le travail sur le dossier : création du dossier de MAPA pour la consultation des entreprises.

Mr Jean Claude Rocher souligne qu'il sera important de penser à réaliser un bon drainage du terrain.

### **3.4: Approbation du rapport de la CLETC du 06 juillet 2017 :**

Un rappel est fait sur ce qu'est la **Commission locale d'évaluation des transferts de charges de Grand-Poitiers** et sur son rôle (gestion de l'urbanisme : rétribution aux communes liée au transfert de la compétence, tourisme : taxe de séjour et conditions du reversement des loueurs aux communes ...etc )

Le rapport de la CLETC est voté à l'unanimité

### **3.5: Désignation d'un représentant du Conseil municipal à la Commission intercommunale pour l'accessibilité de Grand Poitiers C.U :**

Il n'y a pas de volontaire au sein du Conseil municipal pour siéger dans la commission. Mr Dominique Brocas demande au Conseil si celui a connaissance de personnes de la société civile susceptibles de vouloir siéger au sein de la commission.

Le conseil répond par la négative à la question.

Il n'y a pas de volontaire. Liniers ne sera donc pas représentée dans la commission.

### **3.6: Mise en place d'un distributeur de pains : redevance :**

Mr Pascal Faideau a rencontré le boulanger d'Archigny propriétaire des machines. Celui ci indique que la consommation annuelle d'un équipement représente 300 €. Le boulanger installateur demande si la Commune peut offrir la redevance sachant que certaines communes lui en font cadeau.

Mr Pascal Faideau indique que le boulanger dispose de 10 distributeurs dans la Vienne.

Le Conseil municipal valide l'accord d'installation et la mise en place d'une convention avec l'installateur : celle ci indiquera que la consommation d'électricité sera prise en charge par la Commune pour la première année de fonctionnement. Par la suite la redevance sera de 300 € annuels à la charge du propriétaire de la machine.

Mr Bernard Caillon et Mr Jacky Surreau indiquent que la plate-forme béton est faite et que le réseau électrique est opérationnel. Tout est ok pour recevoir la machine

Vote à l'unanimité du Conseil municipal pour l'installation et les conditions de paiement de la redevance.

### **3.7: Congrès 2017 de l'association des Maires : Frais de participation :**

Mr Dominique Brocas, en qualité de Maire et participant au congrès, ne participe pas au débat.

Mr Pascal Faideau explique que c'est la commune qui devrait prendre en charge les frais d'accès au congrès pour un montant de 95 €. Il rappelle que Mr le Maire prend à sa charge les frais d'hébergement et de nourriture.

Vote à l'unanimité du Conseil municipal pour la prise en charge par la commune des frais d'accès au congrès des Maires de Novembre 2017.

Mr Dominique Brocas réintègre la salle du conseil et remercie le Conseil pour son vote.

## **4. Questions diverses**

### **4.1: Situation administrative du personnel technique de la Commune :**

Mr Rat Phillippe a déposé à la mairie une prolongation de son arrêt de travail pour 90 jours. Mr Dominique Brocas indique qu'il n'a à ce jour pas d'information du centre de gestion pour savoir comment classer le congé maladie de l'agent technique. A ce jour, c'est toujours l'assurance de la Commune qui prend en charge les retenues salariales . A partir du 16 novembre 2017, le salaire de l'agent technique ne sera plus versé vu que l'arrêt maladie est de plus d'un an.

Dans le cadre de la CLETC (**Commission locale d'évaluation des transferts de charges de grand Poitiers**) il y a une réflexion sur l'usage des personnels communaux actuellement mutualisés (ici entre Lavoux et Liniers) et d'une éventuelle intégration à Grand Poitiers Communauté urbaine.

#### **4.2 Demande d'une association pour l'utilisation périodique de la salle Sonia Delaunay :**

La demande provient du FEPS section tir à l'arc.

Le Conseil municipal donne son accord pour le prêt de la salle pour la section du FEPS, en précisant toutefois qu'il ne versera pas de subvention aux associations sportives extra-communales.

Si cela devait se confirmer avec l'association, il sera signé une convention de prêt de la salle avec le FEPS. Il n'y aura pas de jeu de clef supplémentaire. La clef sera à récupérer par un représentant de l'association le mardi soir avant 17h30 à la mairie.

#### **4.3: Reprise de la cloche 2 de l'église :**

L'installation est faite. Les deux cloches sont désormais sécurisées. Le paiement a été effectué après avoir reçu l'ensemble des subventions escomptées.

#### **4.4: Plan Local d'Habitat :**

Mr Dubalais et Mme Dubastelle de Grand Poitiers sont venus à Liniers pour rencontrer les élus sur le thème de l'habitat social.

#### **4.5: Reconnaissance opérationnelle des PEI répertoriés concurrent à la défense incendie (point eau incendie) :**

Une reconnaissance visuelle est faite dans un premier temps par le SDIS. Une vérification des hydrants par Eaux de Vienne est en cours (une première moitié).

#### **4.6: Ouverture du débat sur les orientations foncières 2018 :**

Aujourd'hui la Commune de Liniers ne dispose plus de terrain à vendre.

Il n'y a pas de projet de lotissement.

Projet foncier à venir :

- trois terrains à bâtir à proposer en bordure de l'impasse du Calvaire,
- achat de terrains en bordure du cimetière pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales,
- achat d'un terrain au carrefour route de Bonnes et rue des Linarois.

#### **4.7: Acquisitions anciennes de parcelles par la Commune : régularisations:**

Suite à des arrêtés d'alignement effectués il y a quelques années et à la demande des héritiers et de leurs notaires, il y a maintenant nécessité de régulariser l'achat de ces morceaux de terrain concernés.

La commune régularisera au fur et à mesure par des actes notariés.

#### **4.8: Sécurisation des locaux communaux :**

Suite aux nombreux vols et actes d'incivilités sur les locaux communaux dans le département il y a nécessité d'avoir une réflexion au sujet de la sécurisation de nos locaux communaux.

Une étude est menée pour voir comment la commune peut s'équiper pour la grange, les ateliers, voire pour les salles.

#### **4.9: Désordres éventuels liés à la sécheresse et Assemblée Générale de ADS 86 :**

Association départementale sécheresse 86

Mme Sophie Gregoire et Mr Jacky Surreau participeront à la réunion 12 Octobre 20h30 à Fontaine le comte pour voir comment engager des démarches pour informer et pourquoi pas, demander une déclaration de reconnaissance en catastrophe naturelle pour permettre aux administrés une bonne prise en charge des dégâts sur leurs habitats par les assurances.

#### **4.10: Représentation des habitants de Liniers au Conseil de Développement de Grand Poitiers Communauté urbaine :**

Une demande sera adressée à Mr Perinet ancien représentant de Liniers au conseil de développement de Vienne et Moulière

#### **4.11: Système de radiotéléphonie : souhait d'équipement :**

Mr Dominique Brocas indique qu'il y a des difficultés pour joindre le technicien municipal quand il est au travail dans la commune.

Mr Dominique Brocas souligne que la radiotéléphonie peut être une solution que l'installation coûte cher mais qu'elle est fiable (Environ 3000 € de matériel et usage de la fréquence ) et qu'elle intègre la fonction de travailleur isolé.

Après débat et en cohérence avec la requête de l'employé communal, il est acté de tester le remplacement du téléphone par un téléphone à clapet et éventuellement de changer d'opérateur pour avoir une meilleure qualité de service.

#### **4.12: Conseil Municipal : évolution éventuelle du tableau des Adjointes et des Conseillers Municipaux**

La démission de Mme Véronique Riquin 4<sup>ème</sup> adjointe et Conseillère a été acceptée le vendredi 22 Septembre 2017 par la Préfecture.

Fin de séance à 22h43

Le secrétaire de séance Vincent MARTIN